

39 HOLDING

Société par actions simplifiée

Capital social : 562.035 euros

Siège social : 14, rue de la Beaune, 93100 Montreuil

RCS Bobigny B 884 409 061

DÉCISION COLLECTIVE DES ASSOCIÉS

Du 25 juin 2026

Les associés de la société 39 HOLDING, représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par voie de consultation écrite en date du 25 juin 2026, la décision suivante :

Ont participé à la présente décision :

- La société HORMÉ, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital d'un (1) euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 844 927 475, dont le siège social est situé 14, rue de la Beaune, 93100 Montreuil, représentée par son Président Monsieur François-Xavier THAILLY, titulaire de 281.017,535 actions représentant 50,01 % du capital et des droits de vote ;
- La société SJ TYLER, société par actions simplifiée au capital d'un (1) euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro B 878 303 726, dont le siège social est situé 23, rue Gaston Watteau, 60460 Précý-sur-Oise, représentée par son Président Monsieur Anthony BRICE, titulaire de 281.017,465 actions représentant 49,99 % du capital et des droits de vote.

RÉSOLUTION UNIQUE

Modification de la date de clôture de l'exercice social

Les associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société 39 HOLDING, actuellement fixée au 31 août de chaque année, pour la porter au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 6 des statuts intitulé « Exercice social » est modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« L'exercice social a une durée de 12 mois, commence le 01 septembre et se termine le 31 août de chaque année. »

Nouvelle rédaction :

« L'exercice social a une durée de 12 mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »

Exercice de transition : par suite de cette modification, l'exercice en cours, ouvert le 1er septembre 2025, sera exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, soit une durée de seize (16) mois. Cet exercice transitoire sera dénommé « exercice 2025-2026 ».

À compter du 1er janvier 2027, chaque exercice social s'ouvrira le 1er janvier et se clôturera le 31 décembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montreuil, le 25 juin 2026

Pour la société HORMÉ, associée à 50,01 %,
représentée par son Président,
Monsieur François-Xavier THAILLY

(Signature précédée de la mention « Bon pour accord »)

Pour la société SJ TYLER, associée à 49,99 %,
représentée par son Président,
Monsieur Anthony BRICE

(Signature précédée de la mention « Bon pour accord »)